

Conseil de quartier de la Chesnaie Mardi 22 janvier 2019 à 20h30

Présents : les élus Serge MULLER, Rosan JALEME et Antoine WALTER, les habitants du quartier et la secrétaire du Conseil de quartier, Dominique BOURIN.

L'ordre du jour était le suivant :

1. Journée citoyenne du 13 avril 2019
 - Présentation
 - Intérêt
 - Participation
 - Slogan à trouver
2. Point sur les réalisations
3. Divers : questions / réponses
 - Communication et diffusion des informations : quels moyens ?
 - Avenue Gallieni : débat sur son sens de circulation
 - Stationnements : peut-on les « fixer » ?
 - Comment retrouver nos débats et comptes rendus ?
4. Budget participatif 2019

1. Journée citoyenne du 13 avril 2019

Il s'agit d'une action citoyenne à l'échelle de la ville.

Proposition : rassemblement le matin vers 10h pour participer au nettoyage des trottoirs.

Il y aura ensuite un repas participatif vers 12h30 dans le parc de la mairie. Chaque quartier y sera représenté sous un barnum. Les référents y seront présents pour présenter le quartier. Ce sera un moment d'information et d'échanges. Chacun pourra y montrer sa passion.

L'idée est venue du fait que certains trottoirs sont plus sales que d'autres. Il ne s'agit pas de culpabiliser les gens mais plutôt de partager un moment avec les habitants de son quartier. Il faudra inviter tout le monde à venir avec son petit panier.

Récolte des déchets : on les apporte à la mairie en se rendant au repas participatif.

L'action a déjà été faite au niveau du Bois de Boissy avec les enfants. Cette idée a été émise dans 3 quartiers. C'est donc quelque chose de fédérateur.

L'information sera faite sur Beauchamp Info. Il y aura un article conséquent pour expliquer.

En outre des flyers seront distribués pour inviter les habitants à participer à cette journée.

Durant la matinée, le nettoyage donnera l'occasion de faire un état des lieux de la voirie et de faire remonter les problèmes.

Propositions de slogans : Proprement ensemble, Montrons l'exemple, Pour une ville propre...

Au niveau du quartier, le point de rendez-vous sera fixé à 10h devant le château.

2. Point sur les réalisations

Beaucoup de questions tournent autour de la circulation, du stationnement ou de la sécurité.

La préoccupation concerne la sécurité des véhicules mais surtout celle des piétons.

Beaucoup de réponses ont déjà été apportées.

Des stops ont été implantés (pas toujours respectés malheureusement).

La commune va acquérir des radars pédagogiques. La première étape consiste à étudier les zones réputées dangereuses puis de mettre en place ces radars. Deux zones ont déjà été retenues : Chaussée Jules César Ouest (vers zone industrielle) et Avenue de l'Égalité. Ces radars récolteront des informations concernant le nombre de véhicules, la vitesse, le nombre d'excès de vitesse afin de prendre par la suite les bonnes décisions.

Quid de la chaussée Jules César au niveau de la Chesnaie ? On y viendra tout comme pour au chemin de Saint-Prix.

3. Divers : questions / réponses

- Communication et diffusion des informations : quels moyens ?

La communication papier coûte cher.

Les dates des manifestations figurent sur le guide culturel. Certains suggèrent de les mentionner au fur et à mesure sur le site de Beauchamp.

- Avenue Gallieni : débat sur son sens de circulation

Il n'y a pas grand intérêt à ce que cette avenue soit à double sens. Le ramassage des poubelles serait facilité s'il y avait un sens unique. Il faudrait cependant le faciliter encore plus en installant des plots pour geler des places au début et la fin.

- Stationnements : peut-on les « fixer » ?

Si l'on fixe le stationnement on risque d'avoir encore plus de voitures tampons. Les habitants aimeraient que l'on mette en place un stationnement vert (à longue durée, type 4 heures) pour éviter que des personnes qui prennent le train ne viennent se garer dans notre quartier.

Lorsque l'on remarque un stationnement gênant, il est possible d'appeler la police municipale. Le problème du stationnement fait partie de l'étude urbaine (question globale de la mobilité). Un travail est en cours autour du pôle gare. Par ailleurs une demande de double rotation des bus a été faite.

Le cas des places pour handicapés est abordé. Il est plus facile de les mettre en place lorsqu'il y a un stationnement fixe. Il y a des règles à respecter (longueur, largeur, marquage, panneau).

- Comment retrouver nos débats et comptes rendus ?

Les comptes rendus sont mis en ligne sur le site de la maire dans la rubrique Démocratie Locale. Une façon simple de les trouver : taper dans Google "compte rendu Conseil de quartier Beauchamp".

4. Budget participatif 2019

Toutes les villes de plus de 80 000 habitants ont des Conseils de quartier. La plupart du temps ils sont fermés. Beauchamp a choisi de mettre en place des Conseils de quartier ouverts. L'idée du budget participatif a une vingtaine d'années. Il s'agit de donner du pouvoir aux citoyens. Les projets financés par ce budget peuvent être de toutes sortes. Il y aura plusieurs étapes : propositions, étude, vote.

Le Conseil de quartier est une instance qui doit vivre et avoir des responsabilités. Les référents vont coordonner la collecte des appels à projets.

Les projets devront respecter un certain nombre de critères :

- être d'intérêt général
- ne pas engendrer de dépenses de fonctionnement trop importantes
- avoir un coût qui respecte l'enveloppe fixée
- entrer dans une des catégories suivantes : environnement, bien-être, solidarité, éducation, culture, sport, loisirs

Les projets doivent relever des compétences de la ville mais ne doivent pas déjà être traités au niveau municipal. Ils ne doivent pas contredire des projets municipaux. Ils ne doivent pas comporter d'éléments discriminatoires.

Le montant a été fixé à 30 000 euros (20 000 pour les adultes + 10 000 pour les enfants). La répartition n'est pas figée.

L'idée c'est que les habitants investissent leur ville. Exemple : planter un arbre.

Le projet sera d'abord soumis au Conseil de quartier. Ensuite tous les projets seront soumis à la réunion de tous les Conseils de quartier. Il y aura la possibilité de rapprocher les porteurs de projets.

Tout projet qui respectera les critères sera soumis au vote. Il y aura un classement par ordre de voix.

Le planning est serré.

- Appel à projets début février.
- Dépôt des projets jusqu'au 31 mars
- Examen des projets d'avril à début juin
- Admission des projets début juin

Comment proposer son projet ? Un document sera distribué, avec une fiche descriptive et un formulaire (disponible aussi sur le site de la ville) vers la mi-février. On pourra donc déposer son projet en mairie ou directement en ligne sur le site de la mairie.

Les habitants demandent s'il serait possible d'obtenir une salle 1 à 2 fois par semaine, pour des rencontres (jeux, échanges, ...). Cette salle pourrait également permettre aux habitants du quartier de se réunir pour organiser une fête de quartier. Il ne s'agit pas de construire un bâtiment mais d'utiliser un lieu de proximité, en l'occurrence le château. Qui dit salle dit assurance. Est-ce que l'on constitue une association ? Dans quel cadre va-t-on accorder cette demande ? Serge Muller est partisan d'une solution très souple dans la mesure où on a affaire à des gens responsables. La question va être posée et une réponse sera donnée. Ce projet de salle de quartier est une émanation du Conseil de quartier.

Conclusion

Une habitante signale le problème d'entretien au niveau de la grosse boîte à lettres du hameau de Beauchamp. Le sol est sale et les branches qui dépassent sont dangereuses. Le problème existe depuis longtemps. La mairie peut-elle faire quelque chose ? Dès que la municipalité a connaissance de ce problème, elle le signale aux services techniques et Madame le maire envoie un courrier.

Question d'actualité : y a-t-il quelque chose de fait par rapport au grand débat initié par Emmanuel Macron ? Il y a un cahier de doléances à la mairie. Y aura-t-il un débat ? La députée, Madame Rilhac, souhaiterait en organiser un. La ville facilitera les choses en fournissant des salles et du matériel mais elle estime que ce n'est pas aux communes d'organiser les débats. C'est un débat citoyen donc les citoyens peuvent s'en emparer. Il y a des critères à respecter. Quatre thèmes ont été retenus : la transition écologique, la fiscalité, la démocratie et la citoyenneté, l'organisation de l'État et des services publics.

Une habitante aimerait que le quartier soit un peu plus rattaché à la ville. Par exemple, il est dommage que les décorations de Noël s'arrêtent avant le quartier. Il pourrait y avoir quelque chose dans l'avenue qui mène au château. Cela pourrait être un projet.

Nouvelle résidence PROMOGIM : Véronique Arnaud sait comment inciter voire obliger les promoteurs à participer aux réflexions de voirie, aux problèmes des écoles...

Il sera important que notre quartier soit classé zone pavillonnaire si l'on veut éviter les projets immobiliers. Le PLU permettra de donner une certaine cohérence et d'éviter les constructions sauvages.

Par rapport au projet de construction à l'angle de l'avenue Champrenault et de la chaussée Jules César, à l'heure actuelle il n'y a plus de coefficient de construction au sol. Pour préserver une zone pavillonnaire, dans le nouveau PLU, on pourra adopter des règles, telles un coefficient de pleine terre, une distance entre bâtis, etc ... Il faut cependant prendre en compte les obligations de densifications. Il faudra consentir à densifier autour de la gare pour préserver des zones pavillonnaires ailleurs.

Pour l'instant tous les projets de construire des immeubles, qui n'ont pas été déposés avant l'arrivée de la nouvelle municipalité, sont gelés. Les promoteurs ont accepté d'attendre que l'étude urbaine soit faite.

Le projet garage Peugeot n'a pas pu être gelé mais il a été modifié. Rosan Jaleme fait partie des voisins qui ont déposé un recours. Le projet était déjà bien ficelé car le permis de construire ainsi que le permis modificatif avaient été validés par l'ancienne municipalité. Le

recours a permis de faire baisser d'un niveau et d'ajouter des brise-vue sur un côté. Le recours va malheureusement être abandonné car il n'y a pas de projet alternatif. Le projet de maison pour personnes âgées n'a pas pu être retenu car il n'y avait pas suffisamment de surface. Quid du bloc médical de la Chaussée Jules César ? Il y aura peut-être un immeuble à la place.

Fin de la réunion à 22h30

Prochaine réunion le mars 2019 à 20h15